2026/ ...

TRANSMIS LE 27/10/2026
REÇU LE 27/10/2026
AFFICHÉ LE 28/10/2026
NOTIFIÉ LE 28/10/2026
PUBLIÉ LE
EXÉCUTOIRE LE 28/10/2026

Caractère Exécutoire
le 28 octobre 2026
Par délégation du Maire
L'Adjoint au Maire

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE
- 95130 -

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1er OCTOBRE 2026
DÉLIBÉRATION N°19

M. Patrick Boullé

OBJET : SPORTS – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'AGENCE NATIONALE DU SPORT (A.N.S) POUR LE RENOUVELLEMENT DU PLAN *SAVOIR NAGER*, AU TITRE DE L'ANNÉE 2026.

Le nombre de Conseillers municipaux étant de 39,
L'an deux mil vingt-six, le 1er du mois d'octobre à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Xavier MELKI, Maire, s'est rassemblé en salle du Conseil Municipal en Mairie sous la Présidence de Xavier MELKI, Maire.

Groupe J'AIME FRANCONVILLE

M. le Maire : Xavier MELKI.
Adjoints au Maire (*) : Marie-Christine CAVECCHI, Xavier DUBOURG, Sabrina FORTUNATO, Patrick BOULLÉ, Claire LE BERRE, Dominique ASARO, Gaëlle KOKCIKARAN, Frédéric LÉPRON, Franck GAILLARD, Étiennette LE BÉCHEC.
Conseillers Municipaux (*) : Mohamed BANNOU, Françoise GONZALEZ, Patrick HALABI, Jacques DUCROCQ, Sophie FERREIRA, Rina SATTAPPANE, Vathoulom PHINITH, Michelle SCHIDERER, Alain MAKOUNDIA, Ginette FIFI-LOYALE, Bruno DE CARLI, Florence DECOURTY, Anton HILDMANN, Nathalie PAIS, Salih AMASH, Faïza DERFOUF, Valentin BARTECKI, Rokhaya ESNAULT, Marc VASSEUR, Zurine LOPEZ BRASA, Jean-Marc GAYET.

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE
Conseillers Municipaux (*) : Stéphane AUBOIN, Camille PRÉVOST, Aurélie MANGA.

ABSENTS ayant donné Procuration

Groupe J'AIME FRANCONVILLE :
Nadine SENSE : Claire LE BERRE
Céline HECQUET : Dominique ASARO
Roland CHANUDET: Patrick BOULLÉ

ABSENTS
Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE
Pasionaria ENEDAGUILA

Secrétaire de séance : Sabrina FORTUNATO

****

Le Conseil Municipal, convoqué le 24 septembre 2026, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil.
Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer, les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice.
Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire choisie au sein du Conseil Municipal : Sabrina FORTUNATO a reçu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et elle les a acceptées.

****

(*) Par ordre du tableau et par groupe

Ville de Franconville la Garenne (95130)
Service des Sports

CONSEIL MUNICIPAL DU 1er OCTOBRE 2026
DÉLIBÉRATION N°19

OBJET : SPORTS – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'AGENCE NATIONALE DU SPORT (A.N.S) POUR LE RENOUVELLEMENT DU PLAN *SAVOIR NAGER*, AU TITRE DE L'ANNÉE 2026.

Le Conseil municipal

VU les articles L.2121-12 et L.2121-13 du Code général des collectivités territoriales,

VU le budget communal,

CONSIDÉRANT la reconduction par le Ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie Associative du plan *Savoir Nager,* comprenant les dispositifs *J'apprends à nager* et *l'aisance aquatique,*

CONSIDÉRANT la politique sportive de la Commune, qui tend à favoriser l'apprentissage de la natation au plus grand nombre d'enfants, la réussite des opérations *J'apprends à nager* puis *l'aisance aquatique* menées depuis 2013 à Franconville-la-Garenne, et le souhait de pérenniser le plan *Savoir Nager* en 2026,

CONSIDÉRANT le soutien apporté par l'Agence Nationale du Sport (A.N.S.) aux collectivités qui mettent en place ces dispositifs,

APRÈS l'avis de la Commission Attractivité et Cohésion en date du 14 septembre 2026 et de la Commission Ressources et Développement en date du 17 septembre 2026,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, le Conseil municipal,

Article 1er : DÉCIDE d'approuver la demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport (A.N.S.) pour le renouvellement en 2026 du plan Savoir Nager.
Article 2 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant légal à solliciter cette subvention au montant le plus élevé et à signer tout document s'y rapportant.
Article 3 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant légal à effectuer toutes les demandes de recouvrement de cette somme qui sera créditée au budget de la Commune.
Article 4 : PRÉCISE qu'en application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la mesure de publicité de cette délibération.

Article 5 : **PRÉCISE** que M. le Maire et le Comptable Public, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

À l'unanimité des votants
Pour : 38 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

Pour Extrait Conforme
Xavier MELKI
Maire de Franconville-la-Garenne
Conseiller régional d'Île-de-France

Acte à classer

DEL01102026Q19

1 En préparation — 2 En attente retour Préfecture — 3 > AR reçu < — 4 Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2026-10-27T15-45-41.00 (MI273448028)

Identifiant unique de l'acte :

095-219502523-20261001-DEL01102026Q19-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : SPORTS - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'AGENCE NATIONALE DU SPORT (A.N.S) POUR LE RENOUVELLEMENT DU PLAN SAVOIR NAGER, AU TITRE DE L'ANNÉE 2026.

Date de décision : 01/10/2026

CERTIFIÉ Certifié Conforme

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions
7.5.1. attribuées aux collectivités

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 19 - SPORT Sub_JAN_AA_2026.PDF **Multicanal :** Non

Pièces jointes :

19 - SPORT- PJ Cerfa demande de subvention AA-JAN 2026.PDF **Type PJ :** 21_RP - Rapport de présentation

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé	Date 27/10/26 à 15:45	Par SADEQ Fatiha
Transmis	Date 27/10/26 à 15:45	Par SADEQ Fatiha
Accusé de réception	Date 27/10/26 à 15:51	